



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1333 - Conseil sur l'habitat

**Chantier d'application concernant la
lutte contre la précarité énergétique**

Rapport n° CP/2012/114

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées pour la mise en oeuvre d'une mission d'expertise réalisée dans le cadre d'un stage de dernière année du Mastère d'action publique.

L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) dispense un mastère d'action publique. Dans ce cadre, chaque élève doit réaliser une mission d'expertise pour le compte d'un organisme d'action publique.

Pendant la mission, l'élève doit être en prise directe avec les réalités de l'action publique et traiter d'une problématique concrète proche de celles auxquelles il sera confronté au cours de sa vie professionnelle. La mission lui fournit ainsi l'occasion de prendre en charge un sujet réel et d'y appliquer les éléments de théorie et de méthode acquis pendant le premier semestre de formation. Elle doit aussi lui permettre de prendre, sur un objet particulier, la mesure des enjeux de l'action publique et des marges d'initiative mobilisables dans la conduite de l'action : définition du sujet, problématisation, documentation, méthode, comparaison (y compris internationale), proposition de solutions, mise en débat, concertation, prise de décision, mise en oeuvre, évaluation, révision, etc.

Le Plan Départemental de l'Habitat a identifié quatre enjeux importants dont le développement d'habitat économe en énergie et l'amélioration énergétique du parc de logements existant.

En sus des actions déjà initiées par le Département dans le domaine énergétique pour la production de logements neufs et la signature le 26 octobre 2010 du contrat local de lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite également analyser et amplifier ses outils de lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration énergétique du parc de logements. Cet orientation a été retenue dans la démarche « Territoires 2030 ».

Dans ce contexte, l'ENPC a proposé au Département l'intervention d'un élève dans le cadre d'un stage sur l'analyse et l'exploitation des données relatives aux opérations de construction ou de réhabilitation financées dans le cadre de la convention avec ÉS et EDF, en vue de la proposition d'une méthodologie de suivi dans le temps de la consommation énergétique de ces immeubles.

Cette mission se déroulera du 5 mars au 22 juin 2012.

Il vous est proposé d'apporter une subvention de 3 000 € à l'ENPC en vue de la réalisation de ce chantier. Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de convention.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24284 | 65-6574-72 | 155 000,00 € | 155 000,00 € | 3 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) pour la mise en oeuvre d'une mission d'expertise réalisée dans le cadre d'un stage de dernière année du Mastère d'action publique. Le sujet en est l'analyse et l'exploitation des données relatives aux opérations de construction ou de réhabilitation financées dans le cadre de la convention avec ES et EDF, en vue de la proposition d'une méthodologie de suivi dans le temps de la consommation énergétique de ces immeubles.

Elle approuve par ailleurs la convention à intervenir entre l'ENPC et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL